Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 033-213300510-20261113-ARSJ26025-AR

BIGANOS
PORTE DU BASSIN

- **Département de Gironde**
- **Arrondissement d'Arcachon**
- **Canton d'Andernos-les-Bains**
- **Commune de Biganos**

- **Arrêté du Maire n°26.025**
  Portant fermeture exceptionnelle des services aux familles pendant les vacances de fin d'année 2026

- **Visas :**

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°26.083 du conseil municipal en date du 1er juillet 2026 approuvant le règlement intérieur des services aux familles ;

Vu le point n°3 de l'article III du règlement intérieur des services aux familles relatif aux modalités d'accueil de loisirs,

- **Considérant :**

Que les services aux familles comprennent les services de restauration, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, la Maison de la jeunesse et les activités sportives encadrées par la collectivité ;

Qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, il convient d'organiser une période de fermeture exceptionnelle de ces services ;

Qu'il convient d'informer les familles des dates de fermeture des services concernés afin de leur permettre de prendre les dispositions nécessaires ;

Monsieur Bruno LAFON, Maire de la commune de Biganos,

- **Arrête :**

Article 1 : Sont exceptionnellement fermés au public, du vendredi 25 décembre 2026 au vendredi 1er janvier inclus, à l'occasion des fêtes de fin d'années, les services aux familles suivants :

- Les services de restauration ;
- Les Accueils de Loisirs sans Hébergement ;
- La Maison de la jeunesse ;
- Les activités sportives encadrées par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 033-213300510-20261113-ARSJ26025-AR

Article 2 : La réouverture de ces services interviendra le lundi 4 janvier 2027, aux horaires habituels de fonctionnement.

Article 3 : La fermeture prévue à l'article 1 du présent arrêté sera communiquée aux familles **au moins un mois avant sa prise d'effet**, par voie d'affichage au sein des structures concernées ainsi que par publication sur le site internet de la Ville.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services et les responsables des services concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie, transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon et publié sur le site internet de la Ville.

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr*

Fait à Biganos, le 13 novembre 2026

Bruno LAFON

Maire de Biganos
Président du SIBA